



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sauvetage en mer et lutte anti-migratoire

Question écrite n° 3318

Texte de la question

M. Philippe Fait attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les risques associés à la prise en charge de migrants secourus en mer suite à différentes alertes formulées par les associations de sauvetage en mer. En effet, ces sauveteurs souvent bénévoles interviennent de manière de plus en plus régulière pour porter secours à des personnes sans papier souhaitant rejoindre - notamment - le Royaume-Uni. Le cadre réglementaire d'intervention s'avère alors fort complexe et un manque de coordination effective entre les stations de sauvetage et les différentes structures de prises en charge se fait ressentir. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin d'endiguer le développement de réseaux de migrants qui se répandent sur toutes les communes du littoral français et par quels moyens il entend soutenir les associations de sauvetage en mer.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Fait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3318

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 novembre 2022](#), page 5503

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)